

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2021

Délibération n° 08
Responsable de service : Stéphane DOUCINOT



Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Jean LORAND, M. Dominique GAUDIN, Mme Rita RIO, M. Gérard-François BOURNET, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Sophie DESPRÉS, M. Thierry LAMBERT, M. Patrick ROBIN, Mme Hélène RATA, Mme Hélène de SAINT-DO, M. Yan GENONET, M. Jacky DESSED, Mme Katia GROSDENIER, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Marie Christine MILLAUD, (donne procuration à M. le Maire)
Mme Nathalie BLANC, (donne procuration à M. le Maire)
Mme Angéline GLUARD, (donne procuration à M. Pierre CUCHET)
Mme Laetitia BOURDIER, (donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ)

Secrétaire de séance : M. Sophie DESPRÈS

Date de convocation	01/09/2021
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

07. Revalorisation des tarifs de l'école municipale de musique et de danse (EMMD)

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales stipulant que « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. »

Vu la délibération n°5 du 11 avril 2019 relative à la révision des tarifs des cours de musique et de danse,

Considérant les avis formulés en commission Culture et Équipements culturels du 24 août 2021,

Il est proposé pour le cycle 2021-2022 selon la grille QF ci-après :

- de procéder à une hausse des tarifs pratiqués à l'école municipale de musique et de danse à hauteur de 2 %

AR PREFECTURE

017-211700281-20210909-08-DE

Reçu le 14/09/2021

- d'intégrer le montant de 5 € aux tarifs de danse la participation aux frais engendrés pour le spectacle de fin d'année (ex : costumes, salle, etc.)
- de prévoir un cour d'essai gratuit

Grille QF :

TARIF 1	QF 1 : 0€ à 639€
TARIF 2	QF 4 : 640€ à 760€
TARIF 3	QF 5 : 761€ à 874€
TARIF 4	QF 6 : 875€ à 984€
TARIF 5	QF 7 : 985€ à 1199€
TARIF 6	QF 8 : 1200€ à 1499€
TARIF 7	QF 9 : 1500€ et +
TARIF 8	Hors commune

Tarifs cours de danse au trimestre

		Moins de 18 ans et résidant à Aytré						Résidant à Aytré et CdA de La Rochelle	Résidant hors CdA de La Rochelle
TARIFS / QF		TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5	TARIF 6	TARIF 7	TARIF 8
Nb de cours / semaine	1	32,80€	37,10€	42,50€	46,90€	55,60€	65,30€	76,10€	105,40€
	2	47,40€	53,40€	61€	68,50€	82,60€	96,10€	115,10€	162,70€
	3	56,60€	65,30€	75,10€	84,80€	103,20€	121,60€	144,30€	203,80€
	4	63,10€	73,90€	84,80€	94,60€	116,20€	136,80€	162,70€	230,90€
Cours d'essai	GRATUIT								

AR PREFECTURE

017-211700281-20210909-08-DE

Reçu le 14/09/2021 Tarifs cours de musique au trimestre

TARIFS / QF	Moins de 18 ans et résident à Aytré						Résident à Aytré et CdA de La Rochelle	Résident hors CdA de La Rochelle
	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5	TARIF 6	TARIF 7	TARIF 8
Formation musicale cycle 1	22,70€	27€	32,40€	36,80€	45,50€	55,20€	66€	95,30€
Piano cycle 1	32,40€	39€	45,50€	50,90€	63,80€	76,80€	93,10€	134,20€
Piano et formation musicale cycle 1	46,50€	55,20€	65€	74,70€	93,10€	111,50€	134,20€	193,70€
Piano cycle 2	39€	47,60€	54,20€	62,70€	77,90€	94,10€	112,60€	164,50€
Hors cycle	46,50€	55,20€	65€	74,70€	93,10€	111,50€	134,20€	193,70€
Cours d'essai	GRATUIT							

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 5 voix contre, 3 abstentions et 21 voix pour,

Approuve l'actualisation de la tarification comme ci-dessus à compter de la rentrée de septembre 2021,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet objet

Annexe 11 : Délibération du 11.04.19



Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,
Maire

AR PREFECTURE

017-211700281-20210909-08-DE

Regu le 14/09/2021